



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## annuités liquidables

Question écrite n° 94643

### Texte de la question

M. Alain Néri attire l'attention de M. le Premier ministre sur la situation créée par les réponses de M. Hamlaoui Mekachera, ministre délégué aux anciens combattants concernant le dossier de l'attribution des bonifications de campagne aux anciens combattants en Afrique du Nord, fonctionnaires et assimilés. En effet, M. Mekachera a demandé en 2004 à M. Christian Gal, inspecteur général des affaires sociales, un rapport sur ce sujet. Ce rapport lui a été remis le 6 juillet 2005. À sa question écrite du 26 juillet 2005, le ministre délégué lui répondait très clairement « que l'étude menée par un inspecteur général des affaires sociales sur l'attribution de la campagne double aux anciens combattants fonctionnaires et assimilés est achevée. Le rapport final vient d'être remis au ministre qui a saisi le Conseil d'État afin de valider les orientations proposées au plan juridique ». Or, le 7 avril dernier, le vice-président du Conseil d'État, dans une réponse au président de la fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie, précisait, en le soulignant de sa main que « le Conseil d'État n'a été saisi d'aucune demande d'avis relative à ce sujet ». On peut donc se demander si le monde combattant n'a pas été trompé et la représentation nationale bafouée par les déclarations d'un membre de son Gouvernement. Il lui demande donc quand son ministre délégué aux anciens combattants va s'exprimer clairement devant la représentation nationale et le monde combattant, quand il va enfin transmettre le rapport de M. Gal au Conseil d'État, et quand il va mettre en place la commission composée des représentants de représentants des associations d'anciens combattants et de parlementaires pour étudier le rapport de M. Gal et apporter des solutions au problème de l'attribution de la « campagne double » aux anciens combattants d'Afrique du Nord. - Question transmise à M. le ministre délégué aux anciens combattants.

### Texte de la réponse

Afin de répondre aux demandes récurrentes de plusieurs associations, le ministre délégué aux anciens combattants a confié à un inspecteur général des affaires sociales la réalisation d'une étude sur l'éventuelle attribution de la « campagne double » aux anciens combattants d'Afrique du Nord fonctionnaires et assimilés. Ses travaux ont permis d'entendre l'ensemble des parties concernées et d'actualiser les données disponibles sur ce dossier complexe. Avant de communiquer ce rapport, il est apparu nécessaire de disposer d'un éclairage juridique complémentaire sur plusieurs de ses aspects. Ainsi, le ministre délégué aux anciens combattants a indiqué, dans sa réponse à la question n° 70779 évoquée par l'honorable parlementaire, que le Gouvernement saisissait pour avis le Conseil d'État. Cette transmission effectivement différée pour des questions de procédure, vient d'aboutir. Le Conseil d'État a été saisi, le 30 mai 2006, par le secrétaire général du Gouvernement. Le ministre délégué aux anciens combattants ne manquera pas de tenir informée la représentation parlementaire et les associations lorsque l'ensemble des éléments nécessaires lui auront été remis sur ce sujet.

### Données clés

**Auteur :** [M. Alain Néri](#)

**Circonscription :** Puy-de-Dôme (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 94643

**Rubrique** : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

**Ministère interrogé** : Premier ministre

**Ministère attributaire** : anciens combattants

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 16 mai 2006, page 5035

**Réponse publiée le** : 29 août 2006, page 9026